



Congrès extraordinaire du 15 décembre 2025

Résolution commission des conflits FERC

Le congrès prend acte :

- de l'absence de réponse de la FERC au recours déposé auprès d'elle concernant le recours en annulation déposé par le SNPJS à la suite de la procédure engagée en référence aux articles 47 à 50 et 51 à 53 à son encontre. En l'espèce ceci s'apparente à une fin de non-recevoir.
- de la non-réponse à notre demande de rencontre préalable à la tenue de ce congrès ;
- de la poursuite de la procédure disciplinaire à l'encontre du SNPJS qui au-delà du pourrissement provoqué depuis une année, expose désormais le SNPJS à une exclusion collective de la CGT.

Le congrès constate et déplore le non-respect des statuts, l'absence de cadre et d'écrits exposant précisément les motifs de la procédure, la confusion des rôles entre les membres du BF et la commission des conflits qui altère la confiance et l'indépendance nécessaire dans une instance chargée de régler des différends. Par cette pratique la FERC prépare l'effacement de la CGT à Jeunesse et Sports.

Nous ne pouvons que constater l'hostilité à l'égard du BN du SNPJS élu démocratiquement, la décision d'exfiltrer des adhérents, de maintenir des militants dans des positions d'accusations personnelles et collectives qui leur sont préjudiciables. Tout ceci confine à une forme de harcèlement institutionnel sous forme de procès reposant sur un narratif fabriqué.

Bien qu'attaché à son maintien dans la CGT, qui passe par la FERC, si la procédure détruisant le syndicat, entachée de nombreux vices de forme, n'était pas abandonnée, le SNPJS se verrait contraint de rechercher toutes les solutions légales et publiques pour dénoncer et combattre la machination dont il est victime.